

AFFAIRE N° 13 - Note d'honoraires d'un montant de 54.000. Fr dûs au Cabinet AUDRY au titre de la participation de la Commune aux frais d'établissement du plan cadastral du lieu dit "Bois de Nèfles".

M. le Maire donne lecture du rapport :

" Messieurs,

Les honoraires dûs au Cabinet AUDRY, Géomètre Expert foncier, pour établissement du plan cadastral du lieu dit "Bois de Nèfles" (Commune de Saint-Denis) ont fait l'objet d'un marché de gré à gré en date du 13 Mai 1963 passé entre le Chef du Service Départemental des Travaux cadastraux et M. Gilbert AUDRY

*Ce marché s'élève à 54.000 fr.*  
Ce marché d'un montant de 54.000. Fr représente la participation de la Commune de Saint-Denis aux frais d'établissement du plan cadastral du lieu dit "Bois de Nèfles".

Messieurs, je vous demande d'approuver la dépense.

Je mets la question aux voix.

Cette dépense sera imputée sur les disponibilités de l'article 625 du budget primitif de 1964.

Adopté à l'unanimité, à l'exception de M. FORT qui s'est abstenue volontairement.

*Approuvé*  
*St Denis le 21 juillet 1964*  
*Le Secrétaire général P. S.*  
*Signé: J. M. Rousseau*